

PROJET DE CENTRE DE CONGRES SUR LA PRESQU'ÎLE D'ALBIGNY.

LE DEBUT DE LA FIN.

Les opposants à ce projet ont tout lieu d'être très satisfaits ce 1^{er} décembre 2016

En juin 2016, la C2A avait majoritairement balayé d'un revers de main méprisant les conclusions défavorables exprimées par la Commission d'Enquête Publique dans son rapport de mai 2016. En septembre, le préfet de Haute-Savoie avait, dans le même sens, décidé de déclarer l'utilité publique du projet.

Ce 1^{er} décembre, à la requête des trois associations environnementales, *Les Amis de la Terre 74*, la *FRAPNA-74* et *Lac d'Annecy Environnement*, le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble a ordonné la suspension de l'exécution des arrêtés du préfet.

Le juge, en effet, reconnaît qu'il existe des « doutes sérieux » quant à la légalité de ces arrêtés et à l'utilité publique du projet.

Les conséquences de cette décision sont immédiates : il ne peut pas être procédé à des expropriations et le permis de construire (annoncé pour le début 2017) ne peut pas être accordé.

A l'évidence, c'est une étape très importante dans l'opposition croissante au projet voulu –quels qu'en soient les coûts environnementaux et budgétaires– par les dirigeants de la C2A et une majorité des conseillers de l'agglo.

Si cette décision ne met pas encore entièrement fin à ce projet, un pas décisif est évidemment franchi.

Nous sommes de plus en plus nombreux à en être convaincus : « Pas de centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny ! ».

Les Amis de la Terre 74, la Frapna 74 et ALAE